

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 32 (1975)
Heft: 4

Artikel: Surface nécessaire pour le handball en salle
Autor: Suter, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Surface nécessaire pour le handball en salle

Dans la construction de salles polysportives, des difficultés se présentent lorsqu'il s'agit de définir les possibilités d'utilisation, et par là, les surfaces nécessaires. Très souvent, on fait appel à «Macolin», plus précisément à l'office d'étude et de documentation pour la construction d'installations de sport, voire au chef de la branche sportive en question, pour discuter les problèmes qui se posent avec les experts en construction, les autorités communales, les experts en sport et les enseignants.

La nouvelle version du règlement de la Fédération internationale de handball (FIH) précise sous la règle 1 «le terrain de jeu»:

1:1 L'aire de jeu, qui comprend le terrain de jeu et 2 surfaces de réparation, est un rectangle de 40 m de long et de 20 m de large. Dans des cas exceptionnels, il est possible de réduire, sur le plan national, ses dimensions de 2 m. Il est souhaitable de prévoir une zone de dégagement de 1 m de large sur les longs côtés et de 2 m 50 derrière les lignes de but.

Les exceptions donnent toujours du fil à retordre, car trop souvent les architectes et les autorités communales les prennent pour règle.

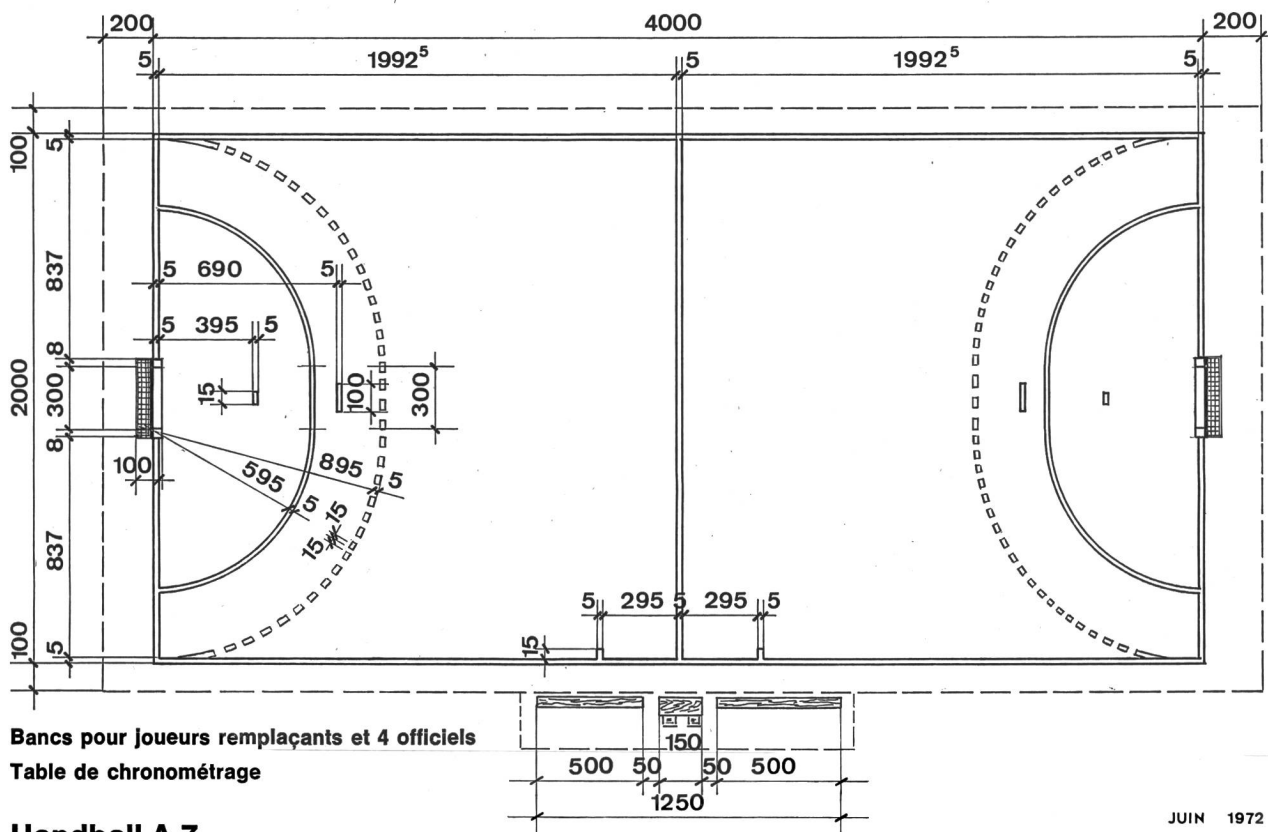
La Fédération suisse de handball, recommande, d'entente avec l'office d'étude et de documentation pour la construction d'installations de sport de l'EFGS, d'interpréter la règle 1 «Le terrain de jeu» de la façon suivante:

Les rencontres internationales ne peuvent se dérouler que sur une aire de jeu de 20 x 40 m. Sur le plan national, les réductions précitées ne sont valables que pour les anciennes constructions, bien qu'il faut tenir compte que la Fédération suisse de handball exigera bientôt, notamment pour les matchs de championnat de la ligue nationale, des dimensions de 20 x 40 m.

La FIH recommande des zones de dégagement. Pour les joueurs, toutefois, ces zones ne sont pas souhaitables mais nécessaires. On enregistre malheureusement encore de fâcheux incidents qui pourraient être évités: des joueurs qui heurtent contre des parois ou des engins de gymnastique derrière les lignes de but. A notre avis, une zone de dégagement d'au moins 2 m de large derrière les lignes de but est indispensable. Sur les longs côtés, il faut prévoir outre la zone de dégagement (min. 1 m), la place pour les bancs des joueurs remplaçants et la table de chronométrage. Souvent, la première rangée des tribunes ou le seuil d'un dépôt de matériel ferait l'affaire. La hauteur devrait être de 7 m, afin d'obtenir également un éclairage uniforme sur toute l'aire de jeu.

Pour répondre à ces exigences, il faut donc une salle mesurant au moins 22 x 44 x 7 m.

Economiser en réduisant les dimensions d'une salle de fractions de mètre est une mauvaise solution, d'autant plus que les économies réalisables avec cette méthode sont minimales par rapport au coût de la construction. Il faut donc renoncer à des monuments architecturaux au détriment d'installations pratiques et techniquement bien conçues.



JUIN 1972
 F. LECHOT